

DEPARTEMENT
VAR
CANTON
SAINTE MAXIME
COMMUNE
CAVALAIRE SUR MER

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

N° 0034-2022-DE

DECISION PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Signature de l'avenant n° 1 relatif au marché n° 23/2021 - Déménagement des services Jardin et Voirie de la commune de Cavalaire Sur Mer - Lot 1 Travaux préliminaires, terrassement, VRD

Titulaire :
URBAVAR
242 IMPASSE DE LA CIBOULETTE
83120 LA FARLEDE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CAVALAIRE SUR MER

- VU** Le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22 ;
- VU** la délibération du Conseil Municipal n° 15/2020 en date du 25 mai 2020 déléguant au Maire le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- VU** Les articles R. 2123-4 et R 2194-7 du Code de la Commande Publique ;
- CONSIDERANT** Que le marché a été notifié le 7 décembre 2021 à l'opérateur économique **URBAVAR**, pour un montant résultant de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire de 49 958,00 € HT soit 59 949.60 € TTC ;

CONSIDERANT Que le réseau d'eau potable situé sur le chemin des Essarts au niveau de notre aménagement est une conduite privée. L'entreprise Véolia qui est venue pour établir un devis pour un nouveau branchement, a confirmé qu'elle n'était donc pas compétente pour créer un branchement. L'entreprise Urbavar titulaire du lot 1, objet du marché cité en référence ci-dessus, se chargeant des VRD pour ce projet, effectuera donc ces travaux avec création du branchement sous voirie et création d'une niche avec compteur en limite de clôture.

Après terrassement du talus, il s'est avéré que l'évacuation des eaux de ruissellement du parking existant rue du cimetière sont collectées dans un caniveau grille qui n'était relié à aucun réseau. Sur les conseils du service assainissement de la commune, un raccordement est à créer jusqu'au ruisseau le plus proche avec création de grilles intermédiaires pour l'entretien courant de la canalisation à créer.

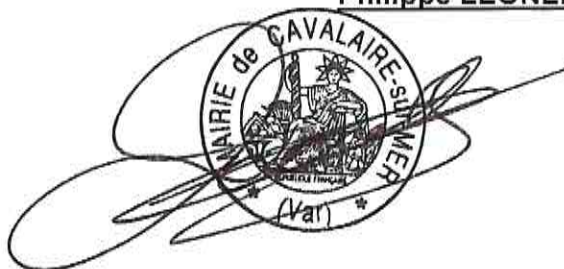
DECIDE

ARTICLE 1 De signer l'avenant n° 1 relatif au marché n° 23/2021 - Déménagement des services Jardin et Voirie de la commune de Cavalaire Sur Mer - Lot 1 Travaux préliminaires, terrassement, VRD, d'un montant de 4880.00 € HT soit 5856.00 € TTC, soit une augmentation de 9.76 %, portant ainsi le montant définitif du marché à 54 838 € HT soit 65 805.60 € TTC ;

ARTICLE 2 De dire que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal seront chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal au cours de la séance suivant cette décision.

Cavalaire-sur-Mer, le 17/03/2022

LE MAIRE
Philippe LEONELLI



La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr